

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 77

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat L'Eau d'ici - Etablissement public local de production d'eau potable du Pays Basque et Sud Landes - Rapport d'activité 2016.

Entendu le rapport de Monsieur Salanne,

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2016 du syndicat mixte L'Eau d'ici est présenté au conseil municipal.

Le Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) est devenu L'Eau d'ici - Etablissement public local de production d'eau potable du Pays Basque et Sud Landes, au 1^{er} janvier 2016 suite à un arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2015. Regroupant les communes d'Anglet, de Bayonne, de Biarritz et de Bidart, l'Agglomération Sud Pays Basque, le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) URA et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Boucau-Tarnos-Ondres-Saint-Martin-de-Seignanx, son territoire couvre 26 communes, soit environ 200 000 personnes l'hiver et le double en été.

Ce changement de dénomination a accompagné l'extension des compétences du syndicat : depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Eau d'ici exerce en effet, en plus de la production d'eau potable, le service public du transport et du stockage de l'eau potable à partir des ouvrages mis à sa disposition par ses collectivités membres. Pour Bayonne, ces modifications statutaires ont été approuvées par le conseil municipal lors de la séance du 15 octobre 2015.

L'exploitation du service public de production d'eau potable a été déléguée à la société Lyonnaise des Eaux par une convention d'affermage en date du 17 décembre 2008 pour une durée de dix ans. Deux avenants au contrat sont venus modifier les dispositions contractuelles initiales : avenant n° 1 du 9 octobre 2013 et avenant n° 2 du 8 décembre 2015.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable constitue l'objectif prioritaire du syndicat. A ce titre, les principales opérations d'équipement réalisées en 2016 ont été les suivantes : travaux d'amélioration du franchissement piscicole du seuil d'Haitze à Ustaritz, travaux sur l'aire de dépotage, diagnostic sur le château d'eau d'Arcangues, étude d'optimisation sur l'ouest du département et projet d'interconnexion avec l'usine d'Helbarron à Saint-Pée-sur-Nivelle, propriété de l'Agglomération Sud Pays Basque.

S'agissant de l'eau produite par le syndicat, les volumes vendus en 2016 représentent 10,03 millions de m³, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2015. Le volume d'eau livré à la Ville de Bayonne ne représente que 277 370 m³, soit à peine 2,8 % du total.

Le compte administratif 2016 de l'Eau d'ici, adopté le 11 avril 2017, fait apparaître un résultat global de clôture positif de 1,240 M€.

Les dépenses réelles d'exploitation progressent de 10,2 % entre 2015 et 2016 et représentent 668 K€ dont :

- 270 K€ de charges à caractère général (+ 18,6 %), en raison principalement de la mise en œuvre du plan de communication prévu au budget primitif et consécutif au changement du nom du syndicat ;
- 194 K€ de charges de personnel (+ 8,8 %), résultant de l'application des dispositions réglementaires mais également du recrutement d'un technicien pendant cinq mois ;
- 58 K€ d'autres charges de gestion courante (+ 14,2 %),
- 94 K€ de charges financières (- 6,1 %), illustrant le désendettement continu du syndicat ;
- 52 K€ de charges exceptionnelles (+ 5 %).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1,114 M€, en hausse de 3,3 % sur 2015 (1,078 M€). L'essentiel (90,7 %) provient du produit des ventes d'eau qui représente 1,011 M€ contre 972 K€ en 2015. Le prix du m³ d'eau potable progresse de 3,6 % pour s'établir à 0,3567 € HT (0,3763 € TTC), la part syndicale restant inchangée à 0,10 € HT. Le produit des ventes de carafes siglées complète les produits du service pour 4 K€.

Les autres recettes sont constituées des redevances versées par le délégataire et des loyers acquittés par le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive (total : 69 K€) pour l'occupation de locaux mis à disposition, d'une subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation d'animations pédagogiques (9 K€) et de produits exceptionnels (21 K€).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 429 K€ (858 K€ en 2015) et se répartissant de la manière suivante :

- 213 K€ de dépenses d'équipement (643 K€ en 2015), correspondant aux travaux et études énoncés auparavant ;
- 216 K€ de remboursement du capital de la dette.

Les recettes réelles d'investissement totalisent 546 K€, provenant essentiellement des subventions attribuées par les financeurs habituels : Agence de l'eau Adour-Garonne, Feder et Région ainsi que d'une avance de l'Agglomération Sud Pays Basque dans le cadre des travaux d'interconnexion à venir.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été mobilisé en 2016, le désendettement de l'Eau d'ici se poursuit avec un encours qui s'élève en fin d'exercice à 1,89 M€ (2,03 M€ au 31 décembre 2015). Le ratio de désendettement s'établit à 4,25 années, traduisant ainsi une situation financière toujours très satisfaisante.

Il est toutefois à noter que l'exercice des compétences transport et stockage de l'eau potable se traduira à terme par la réalisation d'investissements coûteux, ce qui pourrait amener le syndicat à recourir à l'emprunt de manière significative dans les années à venir.

La balance générale du compte administratif 2016 est jointe à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

DONT ACTE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne